

Respecter les droits fondamentaux des migrants

L'évacuation mercredi 4 mai au petit matin du lycée Jean Jaurès dans le 19^{ème} occupé par un peu moins de 300 migrants marque la limite des mesures engagées par l'Etat pour accueillir les personnes fuyant leur pays, victimes de la guerre et de l'extrême pauvreté.

Face à une présence policière massive et aux menaces de placement de certains migrants en centre de rétention, **la plupart des associations et opérateurs sociaux présents sur place ont refusé de participer à une opération mal préparée, qui ne présentait pas les conditions minimales de respect des droits fondamentaux et de la dignité des personnes.** Une situation consternante et d'autant plus surprenante que les acteurs de la solidarité se sont engagés depuis plusieurs mois, dans un climat de confiance avec les pouvoirs publics, à héberger et à accompagner vers l'asile les personnes en sortie de campement dans la capitale.

L'action des associations et acteurs de solidarité est guidée par des principes intangibles d'accueil humanitaire inconditionnel et d'accompagnement social, incompatibles avec le tri des personnes, les pressions policières et les menaces de mesures de reconduite à la frontière. **Nous demandons au gouvernement de réaffirmer ces principes et de respecter ses engagements humanitaires et internationaux à l'égard de tous les migrants présents sur le territoire, à Paris comme à Calais.**

Malgré les nombreuses places créées en Ile-de-France depuis plusieurs mois pour héberger les migrants, la pénurie constante d'hébergement est source de fortes tensions. Pour sortir de la crise, nous demandons **un plan d'urgence national interministériel, concerté avec les associations**, articulé autour de plusieurs principes :

- **répondre à la pénurie de capacités d'accueil par une mobilisation massive et rapide de logements sociaux ou privés à vocation sociale et l'ouverture de centres d'hébergement et d'accompagnement** sur l'ensemble du territoire national. Mobiliser tous les bâtiments publics disponibles et adaptés à un accueil digne, y compris via la réquisition. Ces réponses et ouvertures doivent s'articuler avec les 115 et les SIAO pour **éviter la concurrence entre les publics à la rue** et « desserrer » la pression en l'Ile-de-France. Nous demandons également une mission d'observation et d'évaluation des besoins des migrants présents en campement pour mieux connaître leur parcours, leur situation et adapter les solutions
- **Accélérer et amplifier les ouvertures de CADA et de centre provisoires d'hébergement pour les réfugiés** afin de fluidifier les sorties d'hébergement temporaire et de campements

- **Réduire les délais d'attente en préfecture** pour l'admission au séjour au titre de l'asile, en application de la loi
- **Renforcer l'intervention des maraudes sociales** pour éviter la constitution et surtout le grossissement des campements et compléter l'action de celles-ci **par des accueils de jour spécialisés**
- **Engager une politique nationale volontariste d'intégration des réfugiés** par la mobilisation des services publics et des associations sur l'accès aux droits sociaux, aux soins, l'apprentissage du français, la scolarisation des enfants, l'accès au logement, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi.

L'Etat a annoncé l'arrivée en France d'environ 800 personnes migrantes par mois dans le cadre du plan de relocalisation européen. Pour respecter cet engagement que nous soutenons, la mise en œuvre de ce plan est d'une urgente nécessité.

Signataires :

FNARS (Fédération nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion sociale)
Fondation Abbé Pierre
France Terre d'Asile
Association Aurore
Samusocial de Paris
Fondation Armée du Salut
Groupe SOS
Emmaüs Solidarité
Coallia